



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 27 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-sept juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21  
Pouvoirs : 8  
Absent : 0

Date de la convocation : 20 juin 2023

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, GABIGNON Christophe, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER  
MOREAU Laurent représenté par D MINEREAU  
BEUGIN Valérie représentée par JR MINEREAU  
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS  
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

**ABSENT : /**

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°72

Rapporteur : Christian MICHAUD

### OBJET : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTREPÔTS COMMUNAUX RUE EMILE ZOLA

Il est rappelé que la Commune est **propriétaire de deux entrepôts dans la zone industrielle de Domine**, rue Emile Zola, situés sur la parcelle cadastrée BM n°396, d'une superficie de 1 890 m<sup>2</sup>, les entrepôts faisant respectivement 780 m<sup>2</sup> et 1110 m<sup>2</sup>.

L'un des locaux était loué par une entreprise. Le bail ayant été résilié au 30 juin 2021, les **entrepôts sont actuellement inoccupés.**

M. CHOLLET, dirigeant de la société Foc Mobile Clim s'est montré intéressé par l'achat de ces entrepôts. Dans l'attente de la mise en place de la vente et de procédures administratives d'accès, **une convention d'occupation précaire est proposée, afin de permettre à la société de disposer des biens pour du stockage de matériel.**

**La convention d'occupation précaire est consentie moyennant la somme de 400€ mensuelle pour une durée de six mois.**

Il est proposé au conseil municipal *d'approuver la mise en place d'une convention d'occupation précaire d'une durée de six mois pour la somme de 400€ par mois avec M. CHOLLET de l'entreprise FOC MOBILE CLIM.*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,  
Considérant que la Commune n'a plus l'usage de ces bâtiments,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **approuver** la mise en place d'une convention d'occupation précaire d'une durée de six mois pour la somme de 400€ par mois avec M. CHOLLET de l'entreprise Foc Mobile Clim pour les entrepôts de Domine.
- **autorise** M le Maire à signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

  
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,  
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet  
acte,  
le - 5 JUL. 2023

